



La rentrée scolaire de William

Bonjour William, es-tu content d'être retourné à l'école, en septembre ?

Quelles sont les nouvelles règles à respecter dans l'école ?

Dois-tu porter le masque dans l'école ?

Et à la cantine, comment ça se passe ?

Que vas-tu faire pendant les vacances de la Toussaint ?

V.C.



Blagues ...

Une sorcière explique à une autre sorcière :

- J'ai mis mon crapaud dans la baignoire, il y est vraiment plus heureux »
Et quand tu veux prendre un bain ?
Eh bien, il ferme les yeux !

\*\*\*\*\*

Un groupe de touristes visite un château en Ecosse. Un des visiteurs, un peu effrayé, demande au guide :

-Il paraît qu'il y a des fantômes, ici; c'est vrai ?

Le guide répond :

- Ecoutez, ça fait plus de 300 ans que je vis ici, et je n'en ai jamais vu un seul.



... et devinettes

Quelle est l'expression favorite des vampires ?

Bon sang de bonsoir !

Que dit un vampire en quittant la personne qu'il a mordue ?

Merci beau cou !

AGENDA

Compte tenu des restrictions liées à la Covid-19, pour la cérémonie du 11 Novembre, le maire déposera une gerbe au monument aux Morts, accompagné de deux adjoints et du porte-drapeaux

L'édito du Maire Optimisme ... ?

sanitaire. Notre civisme permettra de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables sur le plan de la santé. Cela permettra aussi de retrouver une vie socio-économique meilleure pour les plus jeunes d'entre nous.

Comme si cette crise sanitaire dévastatrice ne suffisait pas, les catastrophes climatologiques s'ajoutent dans certaines régions.

Forcément, ce sont des éléments de la vie qui nous font relativiser une situation par rapport à une autre. Lorsqu'il manque l'essentiel de notre vie courante d'aujourd'hui (eau potable, électricité, communications) et même un toit pour s'abriter, le confinement dans sa maison serait certainement apprécié. Actuellement, il serait préférable de n'avoir ni l'un ni l'autre, mais c'est une lapalissade.

Bien en-deçà de ces situations gravissimes, il y a pour notre village l'actualité du moment avec la fermeture annoncée de notre

unique commerce. L'épicière est propriétaire du fonds de commerce, la commune est propriétaire du local. Les deux parties sont liées par un bail commercial.

Tout repreneur du fonds de commerce est tenu de reprendre le bail. Si aucun repreneur n'est trouvé, l'épicerie fermera au 31 décembre 2020.

Comme en 1994, le conseil municipal a décidé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter cette fermeture.

Ainsi donc, une commission ad hoc a été constituée. Il est dans l'intérêt des deux parties de travailler en binôme pour la reprise de cette activité.

Les premiers indicateurs me permettent enfin de devenir optimiste.

Prenez soin de vous !

Sentiments dévoués,

Michel Régambert



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Votre mairie vous propose de suivre toute l'info de votre village en téléchargeant l'application gratuite PANNEAUPOCKET.

Vous y trouverez toutes les informations sur le village ainsi que des alertes que vous pourrez partager avec tous vos contacts par le biais de mails, sms et réseaux sociaux.

Toutes ces informations seront archivées dans l'application et pourront vous être retransmises si besoin. Par exemple, « une alerte sécheresse » peut être un justificatif pour votre assurance.

N'hésitez pas à nous transmettre des informations que nous pouvons publier.

Tous à vos smartphones !

Responsable de publication : Michel Régambert
Rédaction et mise en page : Virginie Castets, Sabine Emptaz, Sébastien Izard, Perrine Lasserre et les associations.
Imprimé en 250 exemplaires par la mairie de Verlhac-Tescou, route de Monclar, 82230 Verlhac-Tescou

Cette page est la vôtre.
Vous souhaitez partager une information, une astuce, une initiative ?
Contactez-nous pour le prochain numéro.
Courriel : mairie-verlhac.tescou@info82.com

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
Mardi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
Le secrétariat est joignable au 05.63.30.42.01
Courriel : mairie-verlhac.tescou@info82.com

## Infos de la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron

Dans le prolongement des dernières élections municipales, une nouvelle assemblée communautaire a été élue pour une durée de 6 ans. 39 conseillers communautaires représentent les habitants des 13 communes qui composent la communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA). Le nombre de conseillers par commune est déterminé par le nombre d'habitants de la commune. Ainsi, le Maire représente Verlhac au sein de cette assemblée.

### Les membres du bureau communautaire ont été élus :

Président : M. Morgan Tellier, maire de Nègrepelisse

1ère vice-présidente : Mme F. Pern Savignac, maire de Montricoux

2<sup>e</sup> vice-président : M. Ch. Quatre, maire de Léojac

3<sup>e</sup> vice-président : M. E. Massip,

4<sup>e</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> V. Magnani, maire d'Albias

5<sup>e</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> C. Darrigan, maire de Gènébrières

6<sup>e</sup> vice-président : M. B. Pezous, maire de La Salvetat-Belmontet

7<sup>e</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> Ch. Soulie, maire de Bruniquel

8<sup>e</sup> vice-président : M. J.P. Albert, maire de Monclar-de-Quercy

9<sup>e</sup> vice-président : M. G. Serra, maire de Bioule

10<sup>e</sup> vice-président : M. M. Régambert, maire de Verlhac-Tescou

11<sup>e</sup> vice-président : M. F. Delmas, maire de Vaïssac.

Conseiller délégué, membre du Bureau : M. G. Escalette, maire de Puygaillard-de-Quercy

### Conseillers communautaires :

M. R. Arlandes, M. Y. Cambon, M. M. Jannin, M. Y. Lafourcade, M. P. Pisani.

Le président, les vice-présidents et le conseiller délégué ont en charge une commission thématique définie par le conseil communautaire. Les commissions (au nombre de 13) préparent les projets de décision et les dossiers qui seront ensuite soumis au conseil communautaire.

### Les représentants de Verlhac-Tescou dans les différentes commissions :

- Urbanisme, aménagement,

environnement, cadre de vie : Michel Régambert (Jürg Aebi)

- Finances : Jean-Jacques Ducos (Michel Régambert)

- Emploi et développement économique : Sabine Emptaz (Magali Pezous)

- Culture : Sabine Emptaz (Bertrand de Malefette)

- Tourisme : Jean-Jacques Ducos (Guy Brut)  
Conseil Exploitation Tourisme : Sabine Emptaz et Guy Roumagnac

- Cycle de l'eau : Jérémie Costes (Cédric Talabot)

- Assainissement : Michel Régambert (Sébastien Izard)

- Travaux et bâtiments : Philippe Bertrand (Jean-Pierre Périès)

- Services à la personne : Sabine Emptaz (Jürg Aebi)

- Petite enfance, jeunesse : Magali Pezous (Philippe Bertrand)

- Affaires générales, ressources humaines : Michel Régambert (Sabine Emptaz)

- Communication : Virginie Castets (Perrine Lasserre)

S.E

## Verlhac fait son cinéma

Le 26 août dernier, le **Festival du Cinéma de plein air**, organisé par la Communauté de Communes Quercy-Vert-Aveyron avec l'association Eidos, a installé son projecteur à Verlhac. Le thème de la relation entre l'Homme et les animaux était au cœur du film « Mia et le Lion blanc ». Dès 20h30, petits et grands se sont installés à l'extérieur de la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires, pour une séance remplie d'émotion.

L'événement a rencontré un franc succès, avec 120 spectateurs.

A la fin du film, la mairie a convié les Verlhacoises et les Verlhacois à un verre de l'amitié.

V.C.



## Verlh'associations ...

### Les Aînés

Au vu de la situation sanitaire actuelle, dont nous ne voyons pas encore « le bout du tunnel », et pour la sécurité de tous, le club annule toutes ses activités jusqu'à la fin de l'année. De ce fait, la « castagnade » du mois d'octobre et le repas annuel du 11 novembre n'auront pas lieu. Tous les clubs de Générations Mouvement attendent une décision aux niveaux départemental et national pour rouvrir normalement. En attendant, par mesure de précaution, observons les règles d'hygiène recommandées.

A.M.

Le **Foyer Rural** communique que, compte tenu des circonstances sanitaires, aucune manifestation n'est prévue.

### HIAUDE

Avec de la fraîcheur mais une météo relativement clémente, notre balade du patrimoine du 27 septembre a rassemblé près de 25 personnes motivées autour de Jérôme Tugayé, formateur au GRETA.

Ce spécialiste des constructions en terre et restaurations d'édifices anciens a donné un compte-rendu des méthodes mises en œuvre pour la réfection intérieure et extérieure de l'église de la Vinouse, autour de photographies exposées sur place. Après un petit historique des techniques des constructions locales en terre, il a également détaillé les différents procédés utilisés pour la construction du bâtiment abritant les toilettes sèches près de l'église : pisé, mélange terre-paille, mélange chaux-chanvre, bois et matériaux de

réemploi (photo).

Enfin il a pu répondre aux nombreuses questions des participants.

L'Association Hier Aujourd'hui Demain à Verlhac le remercie vivement pour sa remarquable implication dans notre projet ainsi que les stagiaires du Greta qui ont mené à bien ce chantier.

G.R.



Depuis le 30 octobre 2020 le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans sur la voie publique et tous les lieux ouverts au public

## A louer

Logement communal T3 de 60,12 m<sup>2</sup> comprenant une cuisine, un séjour, deux chambres et une salle de bain. Disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Renseignements auprès de la mairie .05.63.30.42.01.

Attention !



De nombreux masques à usage unique sont retrouvés dans le bac de tri !



**PAS DE MASQUE  
DANS LE BAC  
DE TRI**



Jetez vos masques à usage unique dans les ordures ménagères !!!



... et vos mouchoirs, gants, lingettes ...



Protégeons les équipes sur le terrain en respectant les recommandations

COVID 19



LAISSEZ VOS BACS AU MAXIMUM DEHORS ET SORTEZ-LES LA VEILLE DU JOUR DE LA COLLECTE

DÉSINFECTEZ LES BACS AVANT ET APRÈS COLLECTE

## Grippe saisonnière et Covid



La grippe saisonnière, qui survient chaque hiver, n'est pas une maladie anodine, puisqu'elle entraîne 8 à 10 000 décès par an en France, en particulier chez les personnes fragiles : personnes de plus de 65 ans, souffrant d'obésité, de maladies chroniques, etc.

La grippe et la Covid sont deux maladies virales, qui ont les mêmes symptômes.

Par contre, il existe un vaccin contre la grippe saisonnière et la campagne de vaccination a débuté le 13 octobre. Il est donc d'autant plus important de se faire vacciner que nous devons faire face en plus à la Covid.

Une personne vaccinée contre la grippe et présentant des symptômes sera donc très suspecte de Covid. Le diagnostic, les tests et les mesures d'isolement pourront être prises plus rapidement.

Et n'oublions pas : la prévention passe par des gestes simples destinés à limiter la transmission des virus :

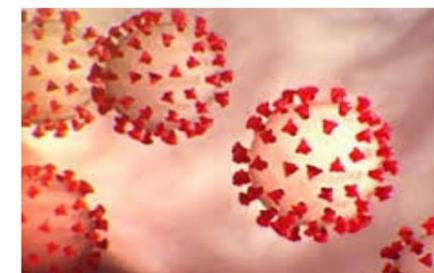
- se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique.
- tousser ou éternuer dans son coude.

- utiliser un mouchoir en papier à usage unique.
- port du masque .
- limitation des contacts avec les personnes fragiles ou malades.

La cellule COVID-19 de Verlhac reste vigilante et disponible (via la mairie) pour les personnes vulnérables, afin de leur apporter un soutien logistique et moral, si nécessaire.

Nous vous souhaitons un hiver sans grippe !

S.E.



## Un chat, deux chats, ... cent chats

Depuis quelques années, le nombre de chats errants a considérablement augmenté dans notre commune.

En effet, les chats sont souvent victimes d'abandon ou de négligence de la part de leurs propriétaires, qui ne se préoccupent pas des chatons de leur animal de compagnie.

Cette prolifération est source de nuisances comme les bagarres, les miaulements intempestifs, les dégradations de poubelles.

Mais, souffrant souvent de malnutrition et de maladie, ces chats constituent aussi un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques.

**Le maire tient à sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt de stériliser nos amis félins.**

Une fois stérilisés, ils ne se bagarrent plus (ou beaucoup moins), ne miaulent plus en pleine nuit et ne contaminent plus leurs congénères avec des maladies infectieuses transmises par rapport sexuel et bagarre. La population des chats errants est ainsi stabilisée, car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire et empêchent d'autres arrivants de s'installer. En petit nombre, ils seront mieux acceptés par les habitants.

Merci de votre compréhension !

### LES AVANTAGES DE LA STÉRILISATION



## Le conseil municipal en bref

### Séance ordinaire du 09 juillet 2020

#### Installation chaufferie bois et micro-réseau chaleur

Cette opération étant très spécifique, le conseil municipal décide de désigner le SDE82 comme maître d'ouvrage délégué. Les honoraires du SDE s'élèvent à 3,5% du montant H.T des travaux.

#### Programme voirie 2020

Après avoir parcouru une partie des voies communales, la commission voirie estime que le programme prévu en 2019 mais non réalisé pour cause d'intempéries demeure une priorité.

Ainsi, les membres du conseil municipal décident de consulter des entreprises pour la réfection du chemin rural de Borde-Haute, du chemin de Marchandel et de la partie haute de la voie communale n°7 (route de La Vinouze).

La commission voirie poursuivra la visite des chemins et routes afin d'établir un programme de travaux sur la mandature.

#### Désignation d'un référent « ambroisie »

Afin de répondre à un courrier de l'ARS et conformément à une instruction interministérielle, M. Ph. Bertrand est désigné référent, chargé de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser la destruction de l'ambroisie et le renseigner sur un portail internet spécifique.

#### Programmation des prochaines séances du conseil municipal

Jeudi 20 août, jeudi 17 septembre, jeudi 15 octobre, jeudi 19 novembre et jeudi 17 décembre 2020.

### Séance ordinaire du 20 août 2020

#### Extension du cimetière

Afin de réaliser l'extension du cimetière décidée en septembre 2018, le conseil municipal souhaite faire appel au Lycée des Métiers du Bâtiment et de la Topographie de Beaumont-de-Lomagne pour réaliser un plan des emplacements et des allées.

#### Attribution des subventions 2020

Le budget 2020 prévoit l'attribution de 4000€ à des associations et organismes qui introduisent un dossier complet. Outre les subventions, les associations de Verlhac-Tescou bénéficient de la mise à disposition à titre gracieux d'une salle, lorsqu'elles en font la demande.

#### Prix du repas à la cantine scolaire

Le prix de revient d'un repas se situe aux alentours de 6 euros. Le conseil municipal décide de maintenir le prix facturé aux familles à 3 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

#### Travaux de voirie

Après consultation de 7 entreprises de travaux publics, 3 ont envoyé à la mairie un devis pour la réfection d'un tronçon de la route de La Vinouze (VC7), du chemin de Marchandel et du chemin de Borde-Haute. L'entreprise Colas propose un devis précis et propose une variante pour le chemin de Borde-Haute et est retenue pour un montant de 55 900€ H.T. Sur cette base, une demande de subvention sera introduite auprès du Département.

#### Convention d'assistance technique avec le conseil départemental de Tarn-et-Garonne

La convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau a été signée en juillet 2009 avec le

Département. Le barème de rémunération de cette assistance fait l'objet d'une révision annuelle. Le barème inchangé depuis 2009 a été actualisé pour 2020, portant la rémunération annuelle pour l'assainissement collectif à 0,60€/habitant.

### Séance extraordinaire du 10 septembre 2020

#### Pérennisation du commerce épicerie-tabac

Sur invitation du conseil municipal, Mme A. Goineau, épicière du village, a exposé la situation de son commerce et a annoncé sa décision de cesser ses activités à la fin de cette année. Elle recherche donc un(e) repreneur(euse) pour lui succéder.

Le conseil municipal prend note et décide que l'objectif est de maintenir notre seul commerce de proximité et d'aider à trouver un/une successeur par le bouche à oreille.

### Séance ordinaire du 17 septembre 2020

Le comité syndical du Syndicat mixte d'Alimentation en Eau potable de Monclar/Saint-Nauphary a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS).

Après en avoir pris connaissance, des membres du conseil municipal font remarquer que la conclusion de ce rapport technique pourrait être rédigée de façon plus claire pour tous.

Point sur les projets en cours d'étude ou d'analyse à la suite de la réunion du 4 septembre entre la commune, le SDE82, Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités et le cabinet d'architectes Cambon-Carminati.

- **Chaufferie bois et micro-réseau chaleur :**  
Le SDE82 intervient comme maître d'ouvrage délégué; à ce titre, il doit désigner un maître d'œuvre. Le conseil d'administration du SDE doit statuer sur le souhait de la commune de choisir le même maître d'œuvre que pour les deux autres projets. Les subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat et de la Région.

Objectif : fin des travaux pour le 31/7/2021.

- **Amélioration thermique de l'école :** Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités assiste le maître d'ouvrage (la commune).

Le cabinet d'architectes Cambon-Carminati a été choisi par la commune.

Des subventions ont été obtenues auprès de l'Etat et de la Région, du Département pour un montant de 76 006€, pour un estimatif de travaux de 112 205€ H.T.

Objectif : fin des travaux pour le 31/7/2021.

- **Réaménagement de la mairie :** Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités assiste le maître d'ouvrage (la commune)  
Le cabinet d'architectes Cambon-Carminati a été choisi pour la maîtrise d'œuvre.

- **Aménagement de l'ex-maison Teyseyre**

Le conseil municipal décide de demander à Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités d'établir le dossier de demande de subventions (Etat, Région, Département) rapidement, pour le présenter dans le cadre du plan de relance 2021 décidé par le Gouvernement.

- **Ancien presbytère**  
Plusieurs idées d'affectation (locatif particulier, gîte, maison partagée pour seniors, etc.) sont

en discussion.  
Il est décidé que pour chaque idée, un membre du conseil municipal entreprendra une petite étude d'opportunité.

#### Travaux de voirie

La commission voirie doit préparer rapidement le programme 2021, afin de budgétiser les travaux à réaliser et lancer un appel d'offres en début d'année.

#### Club de pétanque

A la suite de la demande d'un club de pétanque pour mettre notre bouledrome à sa disposition, le conseil municipal marque un accord de principe.

### Séance ordinaire du 15 octobre 2020

#### Revalorisation des loyers

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les loyers des logements communaux seront revalorisés de 0,66%. Cette adaptation est calculée sur la base de l'indice de référence des loyers du 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

#### Règlement intérieur du conseil municipal

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, avec effet immédiat.

#### Epicerie

Le conseil municipal décide de constituer une commission temporaire afin de suivre le dossier et de défendre le maintien de l'épicerie, si possible sans interruption d'activité.

#### Cérémonie du 11 Novembre

Compte tenu de la situation sanitaire, aucune publicité sera faite autour de la cérémonie du 11 Novembre. Le maire déposera une gerbe au monument aux Morts.

#### PanneauPocket

La commune de Verlhac-Tescou adhère à l'application Panneau-

Pocket, service d'alerte et d'information téléchargeable gratuitement sur un téléphone mobile.

#### Téléphonie mobile

A compter du mois de juin 2021, les zones blanches de Verlhac (Le Fourc, le Village et La Rivière) seront couvertes par une antenne qui est en cours d'installation sur la commune de Varennes.

#### Le déploiement de la fibre

sur notre territoire est prévu pour le mois de juin 2022. La fibre arrivera à la limite de propriété. Les futures abonnés pourront demander le branchement à l'opérateur de leur choix.

\*\*\*\*\*

#### INFORMATION IMPORTANTE

MUTUALIA (assurance complémentaire santé) a signé une convention avec 2 communes ayant le code postal 82230.

Les habitants de ces communes devrait recevoir une information de la part de Mutualia.

Mais, à la suite d'une erreur postale, cette information a été diffusée dans tous les foyers ayant le code postal 82230.

Nous vous informons que notre commune n'a pas adhéré à cette convention.